Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1075

Artikel: L'après-communisme : du sang, de la sueur et des larmes

Autor: Favez, Jean-Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021778

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'APRÈS-COMMUNISME

Du sang, de la sueur et des larmes

Faut-il suspendre la démocratie pour faciliter le passage à l'économie de marché?

La sortie du communisme tourne au cauchemar dans les anciennes «démocraties populaires». Le coût social de la thérapie de choc appliquée à l'économie n'est-il pas en train d'enterrer les espoirs d'il y a deux ans ? Même si tout retour en arrière semble exclu, l'avenir des institutions démocratiques, elles-mêmes inachevées et bien fragiles, rencontre un pessimisme impressionnant.

Pour avoir oublié notre propre histoire, nous avons cru - et nous avons fait croire à ceux qui se libéraient du communisme que l'économie de marché allait de pair avec le règne de la démocratie. Aujourd'hui certains économistes occidentaux n'hésitent pas à se demander si pour réussir la transition souhaitée, il ne faudrait pas recourir à un régime autoritaire, suspendre certains droits démocratiques comme le suffrage universel pour garantir à l'action de l'Etat stabilité, durée et cohérence. N'est-ce pas la leçon d'un Bismarck en Allemagne et, plus contemporaine, celle de Taiwan ou de la Corée du Sud?

L'argument n'est pas neuf et il a largement servi dans les années soixante à propos du tiers monde. Mais les pays d'Europe centrale et orientale ne sont pas des Etats post-coloniaux. Certains ont connu la démocratie, tous ont une histoire plus longue que celle de leur formation étatique moderne. Leur niveau culturel est celui de nations industrialisées. Et c'est d'ailleurs bien pourquoi le communisme y a implosé, par une révolte contre l'Etat, partie des éléments de la société qui n'avaient pu être mis au pas, «gleichgestaltet» comme on disait dans le jargon du IIIe Reich.

Subordonner l'exercice des droits démocratiques aux exigences du rétablissement de l'économie, c'est prendre le problème à l'envers et, d'une certaine façon, se réclamer d'un matérialisme qu'on croyait à la racine de tous les maux apportés par le marxisme à l'humanité. C'est en tous cas chercher à imposer un modèle abstrait à des nations qui n'ont de chance de réussir leur modernisation qu'avec la participation active de leurs membres et dans le respect de leurs singularités. L'économie

de marché ne peut en effet ni établir, ni rétablir les institutions démocratiques, car livré à ses propres lois, le marché ne crée pas de lui-même les conditions d'une société juste et humaine. Il fournit tout au plus une apparence de légitimité à ce qui n'est que l'expression de la volonté du plus fort.

Contrairement à l'idée reçue, la priorité à l'Est est aujourd'hui politique et non économique. Les dérapages xénophobes ou nationalistes, l'éparpillement des partis et l'instabilité institutionnelle qui menacent la transition démocratique sont la traduction politique du chômage, des inégalités sociales et de la corruption qui accompagnent la transformation de l'économie. La baisse du niveau de vie — dramatique dans de larges milieux de la population —

appelle une mobilisation civique et des mesures sociales et politiques. Seul un Etat sensible au coût humain de la modernisation — et non un monstre froid peut espérer faire comprendre, convaincre et éduquer. Finalement les démocraties occidentales ont vaincu dans deux guerres mondiales des régimes considérés comme forts, en mobilisant la nation sans abandonner ni parlementarisme, ni pluralisme politique. La sortie du communisme est une sorte de guerre contre la misère et contre la démoralisation; elle sera gagnée par la démocratie ou elle ne le sera pas, quelque autoritaire ou fort que soit le régime de transition mis en place.

La voie de notre responsabilité est dès lors tracée. L'aide que nous devons apporter aux Etats d'Europe centrale et orientale n'est pas uniquement matérielle ou technique. Elle est aussi politique et elle commence par la défense chez nous de la démocratie et des droits de l'homme. C'est aussi notre façon de manifester notre solidarité et de participer au combat qui est le même à Varsovie, Sofia, Paris ou Madrid.

Jean-Claude Favez

Dynamique des systèmes vivants

(réd) A propos du nouvel article constitutionnel concernant le génie génétique et la procréation médicalement assistée, sur lequel nous aurons à nous prononcer le 17 mai, nous publions ci-dessous quelques précisions de Gabriel Bittar. Elles complètent son article paru la semaine dernière et intitulé «Vers le fichage génétique généralisé».

■ En matière de procréation assistée, seule la fécondation des ovules destinés à être immédiatement implantés serait autorisée. Remarquons en passant qu'il est inévitable que l'on congèle les œufs (ces «embryons» sont composés de deux cellules et mesurent 0,1 mm) plutôt que les ovules, dans la mesure où il est actuellement impossible de congeler sans dommage ces derniers. Sachant ceci, on peut constater que la limitation prévue laisserait quatre procédures possibles, toutes conduisant à des situations déplorables.

Ou bien l'on se passera dorénavant de surovulation et l'on prélèvera un à un les ovules formés naturellement par la femme stérile ou malade désirant avoir un enfant, avec la conséquence que celle-ci devrait se soumettre pendant des années à des dizaines d'opérations en clinique. Ou bien on lui transférera en une seule opération trois œufs (comme c'est déjà le cas actuellement), des surovulations devant très probablement être répétées par la suite étant donné l'interdiction de féconder plus d'ovules que ceux destinés à être immédiatement implantés. Ou bien encore l'on procédera au transfert de tous les ovules fécondés obtenus par surovulation. Dans ce dernier cas, si, comme cela est possible, plusieurs des embryons implantés ont réussi leur développement, il faudra soit prévoir des naissances multiples, soit procéder à des «réductions embryonnaires» (c'est-à-dire à des avortements multiples).

• Il convient de remarquer que, pour la première fois, les embryons se trouveraient cités nommément dans la Constitution.